



COSTAS KADIS
Commissaire aux pêches et aux
océans

Bruxelles,
Ares [mare.c.5\(2025\)8843663](#)

Mme Alexandra Philippe,
présidente
Conseil consultatif pour les eaux du Occidentales Septentrionales
c/o Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road Dun
Laoghaire Co.
Dublin IRLANDE

M. Kenn Skau Fischer,
président
Conseil consultatif de la mer du Nord
Louis Braillelaan 80
2719 EK Zoetermeer
PAYS-BAS

Chère Madame Philippe, cher Monsieur Fischer,

Je vous remercie pour votre lettre conjointe du CC EOS et du NSAC concernant la consultation de phase 3 du MMO sur les Zones Marines Protégées (ZMP), qui souligne les préoccupations des pêcheurs européens au sujet de la récente proposition du Royaume-Uni d'introduire des mesures de gestion des pêches dans 42 ZMP.

Je partage votre inquiétude concernant la durée limitée de la période de consultation initiale, d'autant plus qu'elle coïncide avec les vacances d'été. Je me réjouis donc de la décision du Royaume-Uni de prolonger la date limite de consultation jusqu'au 29 septembre, également en réponse à la demande de la Commission, ce qui permettra une participation plus significative des parties prenantes.

Je reconnais les répercussions potentielles que les mesures proposées pourraient avoir sur les flottes européennes opérant dans les zones concernées. Je tiens à vous assurer que la Commission accorde la plus grande attention à cette question. J'ai personnellement fait part de ces préoccupations au Royaume-Uni au moment de l'annonce et lors de la conférence des Nations unies sur les océans, et j'ai souligné l'importance de la transparence, de l'équilibre et d'une participation précoce des États membres concernés.

Si le Royaume-Uni est en droit, en vertu de l'accord de commerce et de coopération (ACC), d'adopter des mesures de conservation dans ses eaux, ces mesures doivent respecter les principes et les obligations prévus par l'ACC.

Nous suivons de près la proposition du Royaume-Uni et sommes en contact direct avec les États membres, en accordant une attention particulière aux répercussions potentielles sur les navires de l'UE opérant dans les zones concernées. Cela inclut l'examen des documents de consultation et des options de gestion proposées pour atteindre les objectifs de conservation. D'autres évaluations seront réalisées une fois que les règlements d'application qui en résulteront auront été officiellement notifiés dans le cadre de l'ACC.

J'encourage tous les États membres et toutes les parties prenantes à soumettre des réponses solides et fondées sur des preuves à la consultation avant le 29 septembre. Nous maintenons une coordination étroite avec les États membres et nous nous préparons à convoquer une réunion technique avec les autorités britanniques début septembre, avant la date limite de la consultation.

Nous saluons votre intention de soumettre des propositions de mesures alternatives étayées par des preuves scientifiques solides. Nous veillerons à ce que celles-ci soient soulevées lors des prochaines discussions avec le Royaume-Uni. Le Royaume-Uni a fait part de sa volonté de s'engager davantage, et il est essentiel que l'UE s'exprime d'une voix forte au cours de ce processus.

Je tiens à vous assurer que nous sommes pleinement déterminés à défendre les intérêts des pêcheurs de l'UE, tout en respectant nos obligations environnementales, qui ont été réaffirmées dans le pacte européen pour les océans récemment adopté. Nous apprécions grandement votre engagement actif et tiendrons les conseils consultatifs informés de l'évolution de ce dossier.

Cordialement,



Costas Kadis